



Ensemble des explications et informations au public



Consignes aux comités de copropriété

Vu l'état d'urgence, il vous est demandé d'agir conformément aux consignes suivantes :

- **Espace protégés communs** – ouvrir immédiatement les espaces protégés communs. Evacuer tous les équipements et les éléments afin de permettre aux résidents d'y entrer et d'y rester confortablement.
- **Portes d'entrée** – laisser les portes avec interphone ouvertes et permettre à toute personne d'entrer librement en cas de sirène.
- **Toits communs** – laisser ouverte la porte donnant accès au toit et permettre aux forces de secours d'agir à tout moment.
- **Parkings sous-terrain** - les laisser ouverts.
- **Instructions de protection** – continuer à veiller à une protection correcte en cas d'alerte : entrer immédiatement dans l'espace protégé, y rester 10 minutes au moins, éviter de regarder les tirs du dôme de fer et il est interdit de se rendre sur les lieux.

**Il a été prouvé plus que tout : un
comportement adapté sauve des vies !**

Au centre d'informations de l'autorité est mis à votre disposition:

Composer le 106 depuis un téléphone fixe,
Depuis un téléphone portable ou hors de la
municipalité, composer le 08-8545495.

Le centre d'informations fonctionnera 24 heures par
jour.